

P.V. Visioconférence du 29/05/2020.

P.V. Visioconférence du 04/06/2020.

P.V. Visioconférence du 09/06/2020

**1. Discussion autour de la reprise des pré-contrôles à l'ASAF – Quand? Comment?
Quelles mesures de sécurité imposer?**

Voilà ce que nous proposons de mettre en place pour que les séances de pré-contrôle puissent se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité aussi bien pour nos bénévoles que pour nos licenciés :

- Prise de rendez-vous obligatoire auprès de notre secrétariat. Rendez-vous fixés à 2 voitures par 15 minutes. Il sera demandé aux licenciés de payer ce contrôle par virement bancaire anticipatif pour éviter la manipulation d'espèces. Le rendez-vous n'étant « validé » qu'après réception du montant dû.
- Afin d'éviter les files de véhicules perturbant les habitants du ZI, les licenciés seront invités à se présenter au plus tôt 5 minutes avant leur heure de passage et à quitter les lieux dès que possible (pas de « papotage » entre pilotes à la sortie).
- Le port du masque sera obligatoire pour tout le monde. Nos contrôleurs auront également des visières à leur disposition, s'ils désirent en porter une, ainsi que des gants.
- Des distributeurs de gel hydro-alcoolique, des distributeurs de serviettes en papier ainsi que des poubelles fermées seront disséminés dans le garage.
- Les participants seront invités à entrer par un côté du garage et à ne pas sortir de leur véhicule avant de l'avoir placé sur le pont. A ce moment seulement, ils sortiront du véhicule afin de laisser la possibilité au contrôleur de vérifier si tout est conforme.
- Lorsque le contrôle sera terminé, le conducteur récupérera son véhicule, contenant son carnet et sortira par l'autre côté du garage (même configuration de bâtiment que le CTA).
- Les Secrétaires chargés de compléter et d'estampiller les carnets seront dans un petit local annexe, fermé, sans contact avec les véhicules. Le carnet sera acheminé vers ce bureau par la personne ayant contrôlé le véhicule.
- Nous accepterons approximativement 20 voitures par séance.
- Pour ce qui est des contrôles fixés au domicile du licencié, la procédure de prise de rendez-vous ainsi que le paiement restent identiques à ce qui se pratiquera pour les pré-contrôles à Sclayn (voir 1^{er} point ci-dessus). Bien que le nombre de personnes participant à ce contrôle soit restreint (le contrôleur et le demandeur), les mesures de sécurité imposées à tout un chacun, devront être respectées.
- Lors de ces pré-contrôles, SEULES, les voitures préalablement inscrites auprès du Secrétariat de l'ASAF pourront être contrôlées même si elles se trouvent au même endroit que celle pour laquelle le passage des contrôleurs a été sollicité.

- **Pré-homologation des parcours par la Fédération en vue de présentation à la Commission Rallye de l'IBZ**

Les pré-homologations se déroulent en présence de 2 personnes, au maximum, circulant dans le même véhicule afin de vérifier si les plans qui seront présentés à l'IBZ sont bien conformes à ce qui se présente sur le terrain (terrain = parcours chronométrés que les concurrents emprunteront lors des épreuves). On pourrait, dans ce cas, prévoir que notre Inspecteur se place à l'arrière du véhicule qui sera conduit par le représentant du club organisateur. Les deux personnes devant porter un masque obligatoirement.

Nous distribuerons des masques et des bouteilles de gel hydro-alcoolique à nos Inspecteurs.

Durant toute la période à risque(jusque fin 2020), il n'y aura plus de stagiaire autorisé à accompagner l'IS lors de cette inspection. Leur stage sera donc d'office reporté à 2021.

Lors de l'élaboration des plans, on considèrera que l'épreuve se tiendra sur le terrain dans des conditions « normales ». Les plans tiendront donc compte des buvettes et autres food-trucks. L'évolution de la situation sanitaire nous dira ce qu'il pourra se faire et dans quelles conditions.

2. Inventaire des épreuves qui seront organisées à partir du 1^{er} septembre (réponses demandées à nos clubs pour le 2 juin)

Le calendrier tel qu'il est présenté en annexe est avalisé.

3 épreuves ont demandé le report : le Rallye de 3 Ponts (10 & 11/10) ; la MH de Richelle (05/09) et le Slalom d'Abolens (04/10). 2 épreuves initialement « annulées » ont demandé leur réintégration : le RS du Trèfle (26 & 27/09) et tout récemment, après notre visio, le Rallye Escort Special (12 & 13/09).

Aucune nouvelle date n'a été proposée par l'ASA Tornacum pour la CC MSA pourtant annoncée comme reportée. Certains clubs dont les épreuves sont reprises au calendrier ne se sont pas encore prononcés sur leur tenue ou pas.

3. Divers : mesures à décider pour les organisations

Il est proposé de maintenir la vente des cartes technique lors des épreuves et d'opter pour le paiement via le «pseudo-bancontact» afin de respecter la logique que nous essayons de suivre dans tous les secteurs de nos activités.

Un terminal de paiement comme celui proposé dans le lien ci-dessus coûte 99€ HTVA et fonctionne avec le réseau 3G donc, à priori, presque partout où sont situés les centres des manifestations.

Nous aurions besoin de + ou - 5 terminaux (un pour chaque Président de Collège des CT). Nous proposons d'en acheter une pièce afin d'en tester le fonctionnement.

- Quid des TP ?

La proposition d'interdire la délivrance de TP le jour de l'épreuve est maintenue et, ce, quel qu'en soit le type.

Il avait été suggéré, dans un premier temps, de maintenir la délivrance des TP « L » pour les organisations de type « loisir » tels que les MH, AC/KC et HRS mais, après l'annonce de l'annulation de l'AC/KC de Hives et notre sentiment qu'il serait plus raisonnable car, de toute façon, proscrit jusqu'à présent, d'accepter les « passagers » cette année, il n'y a plus lieu de maintenir l'inscription et la délivrance de TP à ce genre de manifestation.

Afin de prendre la température pour l'épreuve du Maquisard prévue le 09/08 nous avons contacté R. Vandevorst par Skype pour lui faire part de notre sentiment à ce sujet. R. Vandevorst nous déclare, en résumé, qu'il n'est pas convaincu de l'utilité de toutes les mesures COVID 19 imposées par les autorités (mais c'est un argument que l'on ne peut pas retenir) et que si les mesures sanitaires qui seront en vigueur début du mois d'août, ne permettent pas de garder à cette manifestation son caractère festif, elle ne sera pas organisée. Il n'est d'ailleurs pas certain qu'elle puisse se tenir. La discussion se termine avec l'accord de l'organisateur sur cette mesure d'interdiction que nous nous voyons obligés de prendre pour 2020, afin de respecter les impositions du CNS. Nous vivons une année particulière et, il faut accepter que, si la compétition pourra peut-être reprendre, ce ne sera pas sans conditions.

En résumé : jusqu'à la fin 2020, la délivrance de TPB, A3 (sur le formulaire de TP officiel de l'ASAF) devra se faire en même temps que la rentrée des formulaires ayant trait à l'engagement, à l'organisateur en Rallye-RS et uniquement pour les titulaires de licence nationales belges en cours de validité ne possédant pas de licence annuelle ASAF ou VAS et ce, quel que soit le statut de l'épreuve (provincial, communautaire, ENPEA).

Les TPL devront être délivrés via le même canal (rentrée de l'engagement) à toute personne ne possédant pas de licence annuelle ASAF ou VAS, désireuse de participer à un événement de type MH.

- Quid du secrétariat lors des épreuves ?

Il est rappelé que le fonctionnement de celui-ci avait déjà fait l'objet d'un projet de déconfinement dans notre proposition du 03/05 à la Ministre. Voir le texte en annexe. Le choix du mode de rentrée des bulletins d'engagement est laissé à l'appréciation des organisateurs mais il sera demandé, afin de désengorger au maximum le secrétariat la veille de l'épreuve de renvoyer impérativement les documents **ENTIEREMENT COMPLETES ET SIGNES**, accompagnés du document « copies licences », obligatoirement car la CI et le PC ne seront plus contrôlés ainsi que les éventuels formulaires de demandes de TP (pour ceux qui sont autorisés à en souscrire) que le concurrents paiera à l'organisateur en même temps que son engagement. Paiement des droits d'engagement acceptés uniquement par virement bancaire. Ceci afin de réserver le secrétariat aux éventuels « problèmes » (changements de co-pilote, de véhicule, ...).

Les **inscriptions le jour des VA** seront donc **interdites** jusque fin 2020.

Il y va de l'intérêt de tout le monde et, s'ils veulent bien le comprendre, de l'intérêt des compétiteurs, de respecter ces procédures qui leur permettront d'être dispensés de faire la file pendant des heures en devant respecter la distanciation sociale.

- Quid du Contrôle Technique lors des épreuves ?

Les VT devant également répondre aux impositions sanitaires du CNS, le temps y consacré devra inévitablement être allongé. Elles pourront s'étendre durant toute la journée (suivant le nombre de participants inscrits à l'épreuve). Pour éviter le « trafic », les concurrents seront convoqués par l'organisateur qui veillera à prendre contact avec le Chef de file des CT afin d'établir un timing.

Suivant le timing établi, il sera organisé un « service 2 pauses » : la moitié du collège fonctionnant le matin (pour respecter les 4 heures de prestation que l'on a, jusqu'ici, par habitude, accepté pour les CT) et l'autre moitié l'après-midi. Le Président de Collège accompagnant, quant à lui, les deux équipes.

Le contrôle des véhicules se fera à l'extérieur (avec une protection comme une tonnelle ou sous chapiteau) et sur une file. Chaque concurrent devant présenter son véhicule à l'heure indiquée sur la convocation.

Les documents à vérifier (assurance, carnet d'immatriculation, certificat de CT et carnet jaune) devront être placés par le concurrent dans des chemises en plastique transparent séparées, de façon à laisser apparaître les informations nécessaires à leur contrôle.

Celui-ci pourra d'ailleurs, éventuellement, se faire par un CS qui n'aura plus la tâche d'établir les TP. Ceci afin d'éviter au maximum le temps d'attente.

- Quid de l'équipement sécuritaire de nos Commissaires de route ?

Lors de notre visio du 09/06, il est suggéré de laisser à chaque commissaire la liberté de porter un masque ou pas (comme tout citoyen). La fédération insiste quand même sur le fait qu'il est fortement recommandé.

- Cérémonie de remise des trophées lors des épreuves

D'ores et déjà, tout le monde est bien d'accord pour dire qu'elle sera obligatoirement supprimée. Inutile de rassembler tant de personnes dans une salle parfois exigüe ou sous un chapiteau. Il n'y aura donc plus de cérémonie de remise des trophées et de proclamation des résultats jusqu'au 31/12/20.

- Quid des réunions présentiels des CA

Etant donné l'élargissement des « groupes » décidé par le CNS du 03/06, nous proposons que les Commissions d'exécution uniquement, puissent se réunir dans le respect des règles édictées par le CNS (distanciation sociale, masque) immédiatement après que les Administrateurs aient approuvé le présent PV afin de préparer au mieux les nouvelles « directives » que la Fédération a forcément dû élaborer.

Il s'agit donc du CCCS, CCCT et CCIS. Il n'est pas nécessaire que les autres « GT » se réunissent pour l'instant.

Un CA élargi aux responsables de commissions non administrateurs et aux chargés de mission, pourra s'organiser (local à définir suivant la surface dont nous pourrions disposer à Sclayn) le jeudi 02/07 à 18h.

Etant donné que le responsable du CCCS a démissionné avant le confinement, nous proposons que le secrétaire habituel de cette commission, M. Jenet, la gère jusqu'à la prochaine AG.

Les Administrateurs se prononceront sur ce choix lors du CA en présentiel, du 2 juillet prochain.

- MH de Richelle

Pour la MH de Richelle dont la particularité est, à cause du report, la tenue de la MH la veille de la CC officielle le lendemain, nous proposons que l'accès soit limité à une des deux manifestations. Ceci afin d'éviter que les concurrents inscrits à la CC du dimanche ne s'inscrivent également le samedi afin de profiter de montées "d'essai" supplémentaires.

NDLR : on pourrait, dans ce cas, autoriser la MO, s'ils le souhaitent.

Organisation du secrétariat : voir la décision qui s'applique à toutes les organisations ainsi que les TP.

Pour rappel : pas de passagers en 2020

Pas de doublons non plus dans toutes les disciplines pour lesquelles ils étaient autorisés **sauf entre personnes partageant le même toit** (fournir une copie du détail de la CI sur lequel l'adresse du domicile figure).

- Quid du service médical

D'après nos informations il n'y aurait pas de problème du côté d'AmbuRance. Ils seraient prêts à reprendre.

Pour ce qui concerne les équipes médicales à proprement parler, nous leur laissons le soin de mettre en place les protocoles que les directives du CNS les obligent à pratiquer.

Nous interrogerons C. Duville sur les procédures qui sont envisagées lors du prochain CA.

- Protection de nos Officiels

L'ASAF fournira des masques à ses Officiels (CS, CT, IS et Observateurs). Un envoi par courrier postal sera effectué dans les prochaines semaines.

Lors des épreuves, les défraiements des Officiels devront également se faire par virement bancaire. (Pas d'espèces)

Si, à partir du 01/09, la situation devait revenir à la « normale » est-ce que toutes ces décisions seraient maintenues ?

La réponse est **oui**, ces protocoles seraient d'application jusqu'à la fin 2020 afin d'éviter toute équivoque.

Toutes ces décisions doivent faire l'objet d'une approbation du CA de l'ASAF. Aussi tôt que possible, elles seront communiquées officiellement sur le site de l'ASAF.

Les règlements d'épreuves seront envoyés en priorité pour approbation au secrétariat avec copie au responsable de commission. Le secrétariat se chargera de vérifier si les procédures y annoncées sont conformes à la philosophie qu'elle veut imposer en matière de déconfinement.

En effet, il sera difficile d'officialiser toutes les « idées » dans des Prescriptions Sportives, des textes dont la portée n'excédera pas, espérons-le, quelques mois.

Ces mesures pourront, à tout moment être modifiées ou annihilées par les pouvoirs publics ou par l'ASAF, elle-même, suivant l'évolution de la crise et/ou le comportement indiscipliné des intervenants.

Bernard Hayez
Président

Katty Bario,
Secrétaire général.